

MAIRIE
DE
SAILLAT-SUR-VIENNE
(Haute-Vienne)

EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du
Conseil Municipal :
Le 05 mai 2026

*L'an deux mille vingt-six, le douze mai,
le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.*

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de suffrage exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	0
Abstentions :	0
Quorum :	8

PRESENTS : M. Pascal CLUZEAU, Mme Nathalie PUDELKO, M. Jérôme LOTTON, Mme Laurence COURIVAUD, M. Jean-Marc CHABASSE, M. Jean-Paul TOUNIER, M. Jacques VENLA, Mme Marie-Christine LEBACQ, Mme Maria LERICHE, Mme Sandra FERNANDES, M. Sébastien PAPIN, M. Vincent PURY, Mme Sophie CHAZAT, M. Florian ZUMSTEEG.

EXCUSEE REPRESENTEE :

Mme Aurélie NOE, Conseillère Municipale, excusée représentée par M. Pascal CLUZEAU, Maire.

OBJET :

Madame Sophie CHAZAT est nommée secrétaire de séance.

**DESIGNATION D'UN
CORRESPONDANT
INCENDIE ET SECOURS**

N° 2026 / 29

VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;

VU le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

VU l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDERANT que la commune n'a pas de d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;

CONSIDERANT que le maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours ;

Monsieur le Maire précise que :

Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

Le correspondant incendie et secours est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Les fonctions de correspondant incendie et secours sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours.

*Certifié exécutoire.
Publié le 13/05/2026*

*Transmis à la Sous-Préfecture
Le 13/05/2026*

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Jérôme LOTTON correspondant incendie et secours.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

NOMME Monsieur Jérôme LOTTON, adjoint au Maire, domicilié à SAILLAT-SUR-VIENNE en qualité de correspondant incendie et secours pour la durée du mandat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

En Mairie, le 13 mai 2026,

*La Secrétaire de séance,
Sophie CHAZAT,*

*Le Maire,
Pascal CLUZEAU,*

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-justice.com

99_DE-057-218713105-2026.0512-DM2026_29-

